

Bernhard Hugo  
Eissy 118  
1564 Domdidier

Domdidier, le 25 octobre 2024

RECOMMANDEE

Commune de Belmont-Broye  
Pré de la Cour 4  
Case Postale 35  
1564 Domdidier

V.ref : AP/le

241024\_Hugo\_Bernhard\_Accusé de réception

Concerne : Demande de referendum financier facultatif

Madame, Monsieur,

L'accusé de réception à ma demande de referendum financier facultatif m'est bien parvenu aujourd'hui 25 octobre 2024, cependant sa teneur m'interpelle au vu de la prise en compte qui semble être faite du préambule dont ma demande était précédée.

En effet, j'ai mentionné spécifiquement que je me suis enquis auprès de toutes les autorités compétentes (?), à savoir l'Administration Communale, la Préfecture de la Broye, et le Service des Communes (sur indication de la Préfecture), des instructions précises et/ou des modèles à télécharger pour rédiger, correctement et dans la forme exactement requise, ma demande de referendum facultatif.

Aucune de ces autorités n'ayant été en mesure de répondre à cette demande, j'ai procédé à cette rédaction en m'inspirant d'un modèle disponible sur le site du Canton de Vaud, en insistant sur la nécessité qu'il soit statué sur la recevabilité de ma demande de manière suffisamment rapide pour que je puisse, le cas échéant, procéder aux modifications nécessaires dans le délai fixé au 28 octobre 2024 selon l'avis dans la Feuille Officielle.

Considérant qu'il s'agit d'un processus lié à l'exercice de nos droits démocratiques, je ne peux accepter le fait que la réponse à cette simple question, mais importante pour le respect du délai, soit remise à la prochaine séance du Conseil Communal (lundi 28 octobre 2024 au soir ?), ce qui impliquerait que ma demande de referendum puisse simplement être rejetée, car ne satisfaisant pas les exigences en vigueur sans que je ne puisse réagir avant l'échéance du délai.

En espérant donc que ma demande de referendum ne soit pas simplement rejetée pour vice de forme, alors que ma préoccupation principale était très précisément de satisfaire aux exigences en vigueur et de donner à nos concitoyens la possibilité de se prononcer sur ce sujet controversé, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Bernhard Hugo

Copie à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts